

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1696

présenté par

M. Hetzel, Mme Blin, M. Juvin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre, Mme Genevard,
M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Taite, Mme Bonnet, M. Le Fur,
Mme Corneloup, M. Bazin et M. Dubois

ARTICLE 1ER TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ne sont pas inclus dans ce périmètre les substances létales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les substances létales n'étant pas un acte thérapeutique, elles ne sauraient être incluses dans ce périmètre.